

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19/07/2021

**Délibération N° 2021 - 25 : Communauté de Communes de l'Oisans – Adhésion à un groupement de commandes pour les fournitures administratives**

L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué 07 juillet 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

**Étaient présents :** PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, DUSSERT Sandrine, MAYET Christelle, DUSSERT Cédric

**Étaient absents et excusés :** PISTOLET William

**Pouvoirs :** Néant

**Secrétaire de séance :** OUGIER Jean Patrick

Afin de faciliter la gestion du marché de fourniture administrative à souscrire par les personnes publiques susvisées, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passations des marchés, de s'inscrire dans une démarche de développement durable, la Communauté de Communes de l'Oisans souhaite passer un groupement de commandes en application de l'article 8 du code des Marchés Publics.

M. le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes avait lancé un marché de groupement de commande relatif aux fournitures administratives en décembre 2017 pour une période de 4 ans. Deux communes étaient adhérentes à ce groupement de commande. Le marché arrive bientôt à son terme et la Communauté de communes va bientôt lancer un nouveau marché.

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commande de fournitures administratives par le biais de la convention mise en place par la Communauté de communes de l'Oisans.

Vu le code de la commande publique,  
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à l'adhésion au groupement de commande pour la fourniture administrative constitué par la communauté de communes de l'Oisans,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et les pièces du marché ayant pour objet de créer un groupement de commande en vue de la passation d'un marché,
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la municipalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
PICHOU Christian

